

ACQUISITION terrain TINGAPERMAL situé à Sainte-Clotilde -nouvel examen-

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je crois devoir vous rappeler que le Conseil Municipal dans sa séance du 24 Août 1960 a déjà donné un accord de principe quant à l'acquisition du terrain en cause pour le prix de 25.000.000 de Francs CFA; en vue d'un échange avec la Prison Centrale et pour la création d'un centre d'accueil, de foyers ruraux, de foyers pour la jeunesse.

Toutefois, le prix fixé par M. TINGAPERMAL paraît très élevé et pourrait être ramené. Si le propriétaire refuse, nous aurons toujours la possibilité d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, étant donné qu'il s'agit d'une réalisation d'intérêt général.

Je vous prie, Messieurs, de ~~me faire connaître~~ ^{vous faire connaître} votre avis à ce sujet ^{et de} ~~autoriser à faire connaître~~ au propriétaire que la procédure d'expropriation sera invoquée contre lui à défaut de l'accord amiable que lui même sollicite mais sur des bases moins onéreuses pour la Commune.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Vu
Saul Louis le 19 Sept 1962
Signé: *Le Préfet*
P. P. P.

Les propositions contenues dans le rapport sont adoptées à l'unanimité.